



Vendre un bien, et donation

Par **Carine 974**, le **01/12/2021 à 15:18**

Bonjour,

Il ya 15 ans en arrière j'ai fais une construction sur le terrain Qui appartenait à mes parents et jusqu'à présent c'est le cas. Nous avons vu un notaire a l'époque qui nous avait fais un document pour que je puisse avoir l'autorisation de mes parents afin de construire ma maison et d'obtenir mon prêt immobilier. Aujourd'hui je voudrais la vendre et je voudrais savoir comment m'y prendre au niveau des démarches et est ce que cela va me coûter cher ??

Par **Marck.ESP**, le **01/12/2021 à 18:14**

Bonjour

Il faudrait préciser les choses .

Ce terrain a-t-il, OU PAS, fait l'objet d'une donation ?

Par **youris**, le **01/12/2021 à 19:51**

bonjour,

selon le premier alinéa de l'article 552 du code civil, la propriété du sol emporte la propriété du dessus, mais cet article n'est pas d'ordre public, il ne s'agit que d'une présomption.

que vous ayez eu l'autorisation de construire sur le terrain de vos parents ne signifie pas que cette construction est votre propriété.

pour vendre ce bien et avec le terrain sur lequel il est construit, il vous faut l'autorisation de vos parents propriétaires du terrain.

salutations